

Le regroupement régional de pairs

Il est organisé conjointement par les DRFC avec l'appui des SRFD et/ou SFD. Chaque délégué organise un regroupement régional de pairs à destination des agents recrutés dans les EPLEFPA de la région administrative concernée.

Le regroupement régional de pairs est **une session d'information centrée sur les aspects transversaux du métier** : le travail en équipe, la participation aux diverses activités de l'établissement et la prise en compte de ses missions, les droits et devoirs, l'organisation du système éducatif de l'enseignement agricole et ses spécificités régionales.

Depuis 2017, l'inspection de l'enseignement agricole intervient dans le regroupement régional dans le cadre de l'atelier 2 « Les examens et la délivrance des diplômes, cœur de l'action des enseignants : l'évaluation dans l'enseignement agricole » dont elle a conçu le programme et dont elle assure l'animation.

Afin de permettre des échanges fructueux entre participants, ce regroupement régional de pairs peut être organisé en résidentiel, sous réserve d'une information préalable faite aux participants.

Ce regroupement d'une durée **impérative minimale de 4 demi-journées** aura lieu entre la fin de la semaine **41** et le début de la semaine **42** (soit entre le 07 et le 14 octobre 2020). **Il doit être organisé en France métropolitaine et dans les DROM-COM.**

⇒ **lien vers le programme du regroupement**

Les remboursements des frais de stages liés au regroupement régional de pairs sont assumés par le niveau régional : les demandes de remboursement de frais accompagnés doivent être adressées à l'organisateur du regroupement : le DRFC.

Programme du regroupement régional de pairs

Au cours de ces quatre demi-journées (ou cinq demi-journées dans le cas où une journée entière est consacrée à l'atelier 3), les sept points suivants et les trois ateliers devront être abordés :

- Accueil & explication de la logistique du regroupement régional et des regroupements nationaux
- Présentation du dispositif TUTAC dans sa globalité
- L'enseignement agricole :
 - Histoire et évolutions actuelles : ses spécificités par rapport à l'Education Nationale
 - L'enseignement agricole et le MAA : l'autorité académique et le rôle des différents services de la DRAAF
 - L'enseignement agricole dans la région (les établissements / les compétences)
- L'EPLFPA, un concept bien particulier :
 - Les centres et les multiples publics accueillis
 - L'autonomie
 - La synergie des cinq missions de l'enseignement agricole
 - Le rôle des équipes
- L'enseignant contractuel :
 - Son statut : ACEN ou ACB
 - Son évolution de carrière
- Vérification des inscriptions aux regroupements disciplinaires avec rappel pour les formateurs de CFA-CFPPA que le regroupement spécifique est complémentaire du regroupement disciplinaire (il ne le remplace pas)
- Les ressources à la disposition de l'enseignant :
 - First Class («conf-TUTAC», conférences disciplinaires, workspace ...)
 - Autres outils messageries à disposition
 - Sites Chlorofil, Educagri, Pollen...
 - Les exploitations agricoles et les ateliers technologiques des établissements
- **Atelier 1 : Enseigner à produire autrement**
- **Atelier 2 : Les examens et la délivrance des diplômes, cœur de l'action des enseignants : l'évaluation dans l'enseignement agricole et ses spécificités (*Intervention de l'IEA*)**
 - Placer l'évaluation comme pilote et moteur de la formation
 - Appréhender le référentiel de diplôme dans sa globalité
 - Viser les capacités du référentiel
 - Faire sens, susciter l'intérêt
 - Fixer les intentions pédagogiques, les objectifs des séances / séquences
- **Atelier 3 : L'apprenant au cœur du métier : qui sont les adolescents en 2020 ? une approche éducative et sur les façons d'apprendre en 2020**

Bilan de session (à renvoyer à la DGER/MAPAT au plus tard le 18 novembre 2020)